

Une randonnée proposée par Gedeuxl

Une belle promenade en forêt et bord de Moselle avec, à mi-parcours, un beau point de vue agrémenté d'un banc.

Durée	2h 25	Difficulté	Facile
Distance	7,38 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	111 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	111 m	Commune	Sexey-aux-Forges (54550)
Point haut	326 m		
Point bas	215 m		



Description

Parking sur la RD92, à la sortie de Maron, en direction de [Sexey-aux-Forges](#). Après avoir traversé la Moselle, virer à droite dans une petite route (direction Sous les Roches) qui mène au parking au départ d'une piste cyclable qui longe la Moselle.

(D/A) Emprunter la piste cyclable, qu'il faut quitter quelques dizaines de mètres plus loin (au niveau de Roueaux) pour rejoindre un chemin qui la longe.

(1) À la première intersection, emprunter le chemin qui monte, à gauche, dans la forêt. Continuer tout droit pendant environ 1,5km.

(2) Tourner à gauche pour rejoindre le GR® 5F, à 50m. Emprunter ce dernier à gauche.

(3) Passer à proximité du point de vue de la [Dent de la Roche](#) et continuer sur ce GR® jusqu'au village de Sexey-aux-Forges. Passer devant la Mairie et l'église.

(4) Prendre la ruelle à gauche. Passer derrière le cimetière puis longer la Moselle en suivant continuellement la piste cyclable, vers la gauche jusqu'à rejoindre le **(D/A)**.

Points de passage

D/A Parking sur la RD92, à la sortie de Maron - Moselle (rivière) - Affluent du Rhin

| N 48.6352° / E 6.041885° - alt. 215 m - km 0

1 Emprunter le chemin qui monte à gauche

| N 48.639139° / E 6.039563° - alt. 221 m - km 0.63

2 Tourner à gauche

| N 48.651037° / E 6.031674° - alt. 278 m - km 2.13

3 Point de vue - Dent de la Roche

| N 48.634703° / E 6.036059° - alt. 321 m - km 4.03

4 Ruelle à gauche

| N 48.622776° / E 6.047274° - alt. 225 m - km 5.85

D/A Parking sur la RD92, à la sortie de Maron

N 48.635186° / E 6.041938° - alt. 215 m - km 7.38

Informations pratiques

Attention ! Cette randonnée n'est pas balisée. Il est indispensable de se munir du descriptif et de la carte.

Point d'eau dans Maron, devant le cimetière. Le robinet est coupé en hiver.

À voir

Dans Maron, le lavoir récemment rénové.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-maron-sexey-aux-forges/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.